

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.02.2025

DATE D'AFFICHAGE

06.03.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	21
Votants	26

N° 001/2025

OBJET :

1 – FINANCES

1-1) Demande de subvention CAF – Mise en service d'un espace sensoriel mobile

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20250227-01-2025-DE
Date de télétransmission : 05/03/2025
Date de réception préfecture : 05/03/2025

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Michel Galand avec procuration à Patrick Berthelot
- Valérie Pitel avec procuration à Fanchon Le Monze
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Pascal Durand avec procuration à Christian Jacquot
- Françoise Ségalen avec procuration à Jean-Luc Guennégues

Absentes : Clélia Gaudin, Marie-Laure Le Bris

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services

Par délibération n° 057-2023 du Conseil municipal du 6 juillet 2023, la commune de Crozon a décidé de créer un espace sensoriel fixe au sein de l'ALSH afin que les enfants de 6 à 12 ans, les plus sensibles puissent se réguler, se ressourcer avant de regagner les espaces de vie collectifs.

L'accueil de l'ALSH est réparti sur deux sites en deux groupes :

- de 3 à 5 ans (Ecole de Tal ar Groas)
- de 6 à 12 ans (ALSH)

Ainsi, dans le prolongement de l'action engagée en 2024, la collectivité a souhaité développer cet espace par la mise en place d'une malle pédagogique mobile à destination des enfants de moins de 6 ans présents dans les services extrascolaires et périscolaires mais également dans les écoles de la commune, notamment, celle de Jean-Jaurès qui accueille le dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Cet équipement sensoriel sécurisant et stimulant est destiné à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et à leur apprendre à réguler leurs émotions en fonction de leurs besoins et en s'appuyant sur l'éveil des 5 sens.

L'espace permettra également aux enfants de trouver des moments d'apaisement et de relaxation, tout en sensibilisant les autres enfants à la différence.

M. le Maire demande à l'assemblée de solliciter l'aide financière de la CAF, au taux maximum de 80 %, étant précisé que le montant des investissements s'élève à 2 128.14€ HT, soit 2 577,72 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la CAF pour ce projet d'équipement de l'ALSH à hauteur de 80 %,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 03 mars 2025

Le Maire,



Patrick BERTHELOT